

Mercredi, 18 mai 2005

Madame Sylvie Girard, présidente  
Madame et Messieurs les Commissaires  
Bureau d'audience publiques sur l'environnement  
Projets d'amélioration de la route 175  
Direction du soutien aux commissions  
575, rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec, Qc.  
G1R 6A6

**Objet : Route 175**

Mesdames et messieurs,

En tout premier lieu, nous tenons à féliciter les différents paliers de gouvernement qui se sont mis d'accord afin d'améliorer le parcours routier liant la région du Lac St-Jean avec la grande ville de Québec et ses environs. La volonté politique a eu raison de ceux qui s'opposaient aux nouvelles infrastructures, prétextant que le nombre d'utilisateurs du réseau routier était tout simplement insuffisant pour justifier une telle dépense. Les tenants du projet ont plutôt fait reconnaître l'importance, dans une société moderne, de respecter les besoins et les droits de tous les citoyens, également, tout en considérant les spécificités propres à chacune des régions qui peuplent le Québec.

C'est en fait dans ce même esprit que nous présentons notre vision du développement futur du Parc des Laurentides. Depuis des temps immémoriaux et depuis aussi longtemps que notre tradition orale nous le remémore, nous avons été deux nations autochtones à occuper l'entièreté du Parc. Les Montagnais occupent le nord du Parc, à partir des environs du Grand Lac Pikauba tandis que nous, les Hurons, occupons le sud du Parc, à partir des environs du Grand Lac Jacques-Cartier ou Tharyholei.

Lorsque unilatéralement nos territoires ancestraux ont été transformés juridiquement en parc provincial, au début du siècle dernier, nous avons subi un énorme préjudice qui a perduré tout au cours du dernier siècle, pour se solder finalement le 25 mai 1990 par un jugement unanime de la Cour Suprême du Canada, reconnaissant au Clan Sioui dont nous faisons partie et par effet direct, à notre nation huronne, le droit d'y pratiquer nos coutumes et nos traditions, de façon à ce que nous puissions librement y exercer nos droits autochtones ancestraux et territoriaux.

Tout comme les décideurs politiques qui ont appuyé l'amélioration du réseau routier traversant le Parc, les décideurs juridiques ont appuyé les droits des Wyandot/Utsehawe, sans qu'il ne soit question d'une part du nombre d'utilisateurs ou d'autre part du nombre d'occupants. Il serait beaucoup trop injuste pour le législateur, de se réfugier sous le prétexte du nombre pour prendre ou ne pas prendre de décisions porteuses de respect et de justice sociale.

Ainsi, les modifications majeures que les importantes transformations routières vont apporter nous obligent à nous questionner sur notre propre avenir à l'intérieur du Parc, en tant qu'occupants, que chasseurs, que trappeurs, que pêcheurs et qu'utilisateurs des autres ressources. Nous nous interrogeons sérieusement sur l'avenir de la faune en général, autant sur le petit gibier que sur les plus grandes espèces.

Allons-nous devoir faire face à encore plus de routes barrées et cadenassées par différentes nouvelles autorités au sein du Parc?

Quant à la flore, nous nous interrogeons très sérieusement sur les mesures environnementales mises en place pour empêcher la déforestation systématique du Parc, ce qui est à nos yeux, inacceptable.

Nous voulons que les termes du Traité Sioui prévalent et nous voulons vivre en harmonie et dans un esprit de coexistence pacifique avec nos voisins non-autochtones. Nous reconnaissons que le pluralisme moderne tranche définitivement avec l'époque historique du temps de la conclusion de notre traité. Nous insistons par contre sur le fait que notre traité et les termes qu'il contient sont inaliénables et font partie de notre spécificité propre, en tant que clan et en tant que nation distincts. Nous vous prions donc de formuler vos recommandations en tenant compte, non pas de notre nombre qui est somme toute marginal mais surtout en fonction de nos droits et de nos besoins à venir.

En ce sens, nous sommes solidaires avec les résidents du Lac St-Jean qui, bien que peu nombreux, possèdent des droits humains et des besoins fondamentaux qui méritent d'être traités avec respect et considération.

**Nous coexistons.**

*Hugues Sioui  
Konrad H. Sioui*